



MACHINES NORDIQUES S.A.S

6 rue Louison BOBET – CS 90022 – F 93623 Aulnay sous Bois cedex
Tél. : 01 48 69 36 27 – FAX : 01 48 69 43 33
E-mail : courrier@polar-france.com – Site Internet : www.polar-france.com

NEUTR12GAZ pour chaudière à Condensation

Pourquoi NEUTRALIZER le Condensat ?

- INFO LEGALE -

Traiter les condensats avant Rejet
est OBLIGATOIRE

"Les condensats, bien qu'assimilés aux eaux usées, doivent être évacués après traitement" NF EN 12056-1, DTU n°60-1
règle de l'art. -art 29-2 du règlement sanitaire Dpt^{al} : amende de classe 3 -code de l'environnement, substance aux effets nuisibles... est puni de deux ans ... et 75 000€".

→ Une OBLIGATION

Ce n'est pas une option !



NEUTR12GAZ – jusqu'à 24 kw gaz /an*

Condensat chaudière gaz →
= CO₂ + eau
= Acide Carbonique pH 4.5



→ Rejet Neutralisé
= pH légal eau de ville
= 8 > pH > 6.5

Volume Neutralisant selon
puissance gaz ou fioul (x2)
Conçu pour entretien annuel

Avantages Uniques

- Véritable **Neutralizer** = Marque et Brevet POLAR France
- ***Autonomie 1 an** : prévu et dimensionné pour l'entretien annuel obligatoire de la chaudière
- **Raccordement simple** pvc 32 ext et int. 25 (tube condens + raccord mal ou silicone)
- **Siphon** anti-odeur **intégré**, équerre de fixation, compact...
- Neutralisant de qualité alimentaire (non polluant), **neutralise sans rejeter le CO₂** de la chaudière. (Le calcaire, marbre, craies, dolomites... relâchent le CO₂ condensé !)
- **Ecologique, Durable et Economique**, se recharge réf. NEUTRAL13 : 1.3kg pour 2 ans.

Info Légale

- Le rejet d'acide à l'égout est interdit
- Rejet autorisé = pH eau de ville autorisé entre 8 et 6.5
- La directive éco-conception ErP a rendu obligatoire l'efficacité énergétique et donc la chaudière à condensation. Il faut donc traiter et entretenir chaque année !

Info Condensat

1. Le pH 4,5 c'est quoi ? → presser 2 citrons et tenter de boire 0,15 l (un verre), bon courage !
2. Une chaudière à condensation – condense en régime condensation optimal 0,15 l/h x kW
soit pour 22 kW/h x 10 h/jour = **33 l/jour de condensat** à pH = 4.5 pour le gaz, (pour le fioul : 2 fois plus acide + huile imbrulée). En un an : soit 200 j de chauffe x 33 lit = **6 600 litres par an** !